



**Conseil National de Concertation
et de Coopération des Ruraux**

PROJET TERRE ET PAIX

**« SOUTENIR L'EMPLOI DES JEUNES ET L'ACCES A LA TERRE
COMME PREVENTION DE CONFLIT »**

**CAPITALISATION DES EXPERIENCES D'INSERTION/INSTALLATION
ET D'AGROECOLOGIE DANS LES ASSOCIATIONS DE LA REGION DE
ZIGUINCHOR**

Aout 2018

Table des matières

ACRONYMES.....	3
INTRODUCTION GENERALE	4
PREMIERE PARTIE : CADRE GENERAL DE LA CAPITALIATION	5
1. POURQUOI CETTE CAPITALISATION ?.....	5
2. METHODOLOGIE	6
2.1. Préparation de la mission	6
2.2. Déroulement de la phase de terrain	6
2.3. Les études de cas.	7
3. PRESENTATION SUCCINCTE DE LA ZONE DU PROJET	8
<i>Un environnement de la production défavorable</i>	9
<i>Des exploitations familiales en détresse</i>	10
DEUXIEME PARTIE : DEROULEMENT DU PROCESSUS D'INSERTION/INSTALLATION DES JEUNES.....	12
Introduction.....	12
2. La préparation de la mise en œuvre.....	13
2.1. Le cadre institutionnel et les parties prenantes du projet.....	13
2.1.1. Parties prenantes du projet	13
2.1.2. Le cadre institutionnel du projet.....	16
2.2. Le recrutement des animateurs du projet.....	17
2.3. La socialisation du projet	17
2.4. Le ciblage	19
3.1. La formation des bénéficiaires.....	20
3.2. Le processus d'affectation des terres aux jeunes	22
4.1. Description du processus d'installation	22
4.2. Domaines d'activité des promoteurs	23
4.3. Point de vue des jeunes bénéficiaires	23
TROISIEME PARTIE : CE QU'ON A APPRIS DU PROCESSUS D'INSERTION/INSTALLATION DES JEUNES RURAUX	28
Introduction.....	28
1. Une démarche logique, participative et cumulative.....	28
2. Une motivation et des principes mobilisateurs	30
3. Un mécanisme d'accompagnement continu	33
4. Des couts d'installation modestes	34
5. Un rôle déterminant des jeunes promoteurs dans les processus	35
6. Des changements progressifs qui encouragent	35
7. La maîtrise des contraintes et une bonne perception des limites et des menaces	36
<i>Figure 1: Cadre institutionnel du projet</i>	16
<i>Figure 2: Double processus de ciblage</i>	19
<i>Figure 4: Cycle vertueux de l'initiative d'insertion/installation</i>	28
<i>Photo 1: Atelier de capitalisation à Diouloulou</i>	7
<i>Photo 2: un groupe de travail ('atelier de capitalisation)</i>	7
<i>Photo 3: A l'issue de l'assemblée de famille (Mme Saoudou Diédhiou)</i>	8
<i>Photo 4: SD fièrement devant sa pépinière d'agrumes</i>	25
<i>Photo 5: Dans le périmètre de FD (entretien avec la famille)</i>	26
<i>Photo 6: semences locales</i>	27
<i>photo 7: semences végétales locales</i>	27
<i>photo 8: Préservation d'essences forestières</i>	27
<i>Photo 9: Mulching</i>	27
<i>photo 10: Une préparation à base de produits naturels pour la lutte contre les insectes (J. B. M)</i>	27
<i>Photo 11: Pépinière de cocotiers (résultat de la visite de Kaydara)</i>	32
<i>Photo 12: Une affaire de famille bénéfique pour les femmes</i>	32

ACRONYMES

<i>AJAC : Association des jeunes agriculteurs de Casamance</i>
<i>ANCAR : Agence nationale de conseil agricole et rural</i>
<i>APAD : Association des planteurs et apiculteurs de l'arrondissement de Diouloulou</i>
<i>ARAA : Agence Régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation (CEDEAO)</i>
<i>CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest</i>
<i>CLCOP : Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs</i>
<i>CNCR : Conseil national de concertation et de coopération des ruraux</i>
<i>COSPE. Coopération pour le développement des pays émergents</i>
<i>CRD : Cadre régional de développement</i>
<i>ENSA : Ecole nationale supérieure d'agriculture du Sénégal</i>
<i>FAO : Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture</i>
<i>GPF : groupement de promotion féminine</i>
<i>IPAR : Initiative prospective agricole et rural</i>
<i>ISRA : Institut Sénégalaise de Recherche Agronomique</i>
<i>MFR : Maison familiale rurale</i>
<i>ROPPA : Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest</i>

INTRODUCTION GENERALE

L'Agriculture est un secteur économique stratégique au Sénégal. Elle présente de réelles opportunités d'emplois rémunérateurs malgré que sa productivité reste encore faible et en deçà de ses possibilités. Ces opportunités ne peuvent être valorisées que s'il y a des conditions politiques favorables à la qualification et à l'emploi des jeunes dans les métiers de l'agriculture.

Le diagnostic de l'emploi des jeunes dans le secteur agricole fait ressortir essentiellement les difficultés d'accès des jeunes au capital naturel, au financement et au faible niveau d'investissement dans le capital humain notamment la formation qualifiante.

Cette situation, combinée à la difficulté d'accès au foncier interpelle l'ensemble des acteurs particulièrement les organisations de producteurs. Ces organisations dont le CNCR ont initié plusieurs initiatives allant dans le sens d'organiser, de renforcer les capacités des jeunes en vue d'apporter des réponses satisfaisantes à la problématique de l'emploi des jeunes. C'est le cas du projet de mise en place du centre incubateur de développement des métiers de l'Agriculture et du projet terre et paix.

Par ailleurs, les processus de formulation des politiques et interventions publiques ne bénéficient pas des résultats et facteurs de succès d'expériences avérées existantes par insuffisance de capitalisation et de partage de ces expériences isolées. C'est pour corriger ces manquements que le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) a décidé de capitaliser ces expériences pour documenter les évidences de l'action paysanne en matière d'insertion/installation des jeunes ruraux dans les métiers/emplois de l'agriculture et alimenter la réflexion stratégique dans ce domaine.

L'expérience sur le centre incubateur ayant déjà été capitalisée grâce à un soutien de l'Agence Régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation (ARAA), le CNCR s'est engagé dans la capitalisation de l'expérience du projet Terre et paix « *Soutenir l'emploi des jeunes et l'accès à la terre comme prévention de conflit* ».

1. POURQUOI CETTE CAPITALISATION ?

La transformation maîtrisée des exploitations familiales est au cœur de l'action du CNCR et de son plan de développement stratégique 2016-2020. Cette transformation des exploitations familiale s'inscrit dans un contexte spécifique marqué d'une part, par l'acuité du problème de l'insertion et de l'installation des jeunes ruraux dans les métiers de l'agriculture et d'autre part, par le défi de la productivité agricole durable qui pose la nécessité d'une bonne transition agro-écologique des exploitations familiales.

Au Sénégal, près de 269 000 jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail dont 153 000 jeunes ruraux soit près de 57% (Ruralstruct, 2010). Les filles rurales y occupent 52 %. L'IPAR(2010) estime que l'économie sénégalaise devra créer 5,1 millions d'emplois à l'horizon 2025, dont 2,6 millions en milieu rural. Dans la région de Ziguinchor, le chômage et le sous-emploi touchent 65% de la population alors que le taux d'activité est en lien direct avec la vitalité de l'agriculture¹.

La problématique de l'emploi de jeunes en Casamance est exacerbée par le conflit armé qui a installé une situation latente d'insécurité, favorisé le délitement de la cohésion sociale et entraîné des situations d'exclusion particulièrement préjudiciable aux jeunes hommes et femmes. Dans la région de Ziguinchor, on estime que 60% des jeunes sont en chômage² du fait du recul des activités agricoles et d'un marché de l'emploi déliquescant.

C'est dans ce contexte que le CNCR, en partenariat avec COSPE a mis en œuvre le projet « Terre et Paix » dont l'objectif est de *contribuer à la cohésion sociale et à la résilience dans la prévention des crises dans les régions d'intervention par l'insertion professionnelle des jeunes marginalisés en milieu rural.*

L'objectif de la capitalisation objet de ce rapport, est de revisiter cette expérience dans le but de partager des connaissances et des bonnes pratiques et de les valoriser. Le but est d'une part, d'alimenter les stratégies du CNCR en matière d'insertion/installation des jeunes dans les métiers de l'agriculture et en matière de pratiques agro écologiques et d'autre part, de contribuer à la gestion des connaissances au sein du CNCR et du mouvement paysan national et régional. De façon spécifique, il s'agit de :

- Documenter toutes les étapes de mise en œuvre du projet ;
- Procéder à une autoévaluation des activités du projet à travers une analyse des succès, des difficultés rencontrées durant sa mise en œuvre ;

¹ SOURCE : diagnostic sur l'emploi des jeunes au Sénégal (Initiative conjointe pour l'emploi des jeunes en Afrique-ICE JA), 2014)

² Celine Labrune-Badiane (Université Paris Diderot, Paris VII) : « Parcours et Portraits de la Jeunesse au Chômage en Casamance: Expériences Vécues et Perspectives d'Avenir », 2014

- Tirer des leçons à partir des actions pour envisager les perspectives d'avenir ;
- Décrire la démarche de mise en œuvre du projet et les dispositifs mis en place pour l'atteinte des résultats ;
- Faire ressortir les acquis, les leçons apprises et les insuffisances qui découlent de l'expérience ;
- Mettre en exergue les effets et l'impact des résultats de l'expérience sur les exploitations familiales
- Dégager des enseignements et des connaissances pour alimenter les réflexions sur la thématique de l'insertion/installation des jeunes sur les métiers agricoles.

La mission de capitalisation de cette expérience innovante a été organisée du 2 au 9 Avril 2018.

2. METHODOLOGIE

La capitalisation s'est déroulée en trois principales étapes présentées ci-dessous :

2.1. Préparation de la mission

La phase de préparation a surtout consisté à partager avec le CNCR sur l'objet de la mission et ses attentes. A l'issue de cela, une note méthodologique a été élaborée pour servir de support de travail.

2.2. Déroulement de la phase de terrain

La phase de terrain s'est déroulée en trois étapes que sont : i) Entretiens avec le dispositif du CRCR ; ii) L'atelier de capitalisation et iii) Les études de cas.

Entretiens avec le dispositif du CRCR

L'objectif des entretiens avec le dispositif d'accompagnement (dont le CNCR) est de documenter le cadre institutionnel de conception et de mise en œuvre de l'expérience d'insertion/installation de jeunes ruraux. Le focus groupe avec le dispositif d'accompagnement s'est déroulé autour des points suivants :

- Motivation institutionnelle dans l'action (CRCR, Associations)
- Origine de l'idée et conception du modèle global et du montage financier ;
- Les acteurs clés du cadre institutionnel, leurs rôles et responsabilités, les mécanismes de pilotage, d'animation et coordination, la cohérence;
- Description du dispositif d'accompagnement : organigramme et interrelation, rôles des composantes ; modalités choix des animateurs, profil des animateurs (et justification), etc. Description des fonctions et actions clés des animateurs, leurs apports dans la mise en œuvre et la réussite, etc.
- Relations avec les collectivités locales : comment ont été intégrées les collectivités locales dans le processus d'installation ? Quelles sont leurs appréciations, leurs apports actuels et en perspective ? etc.
- Apports du cadre institutionnel dans la réussite du projet ;

- Facteurs et conditions de réussite ; Mécanismes de pérennisation mis en place ; Conditions de massification des initiatives et innovations.

Atelier de capitalisation

Les activités de capitalisation avec les promoteurs se sont déroulées en séances plénières et en travail de groupes en vue notamment de :

- Décrire le cadre globale de l'action : modalités de choix, motivations des promoteurs, apport des EF et cohérence, formation/incubation, engagements factuels, etc.
- Décrire les étapes de l'installation, des contraintes rencontrées et des solutions apportées ;
- Décrire les systèmes de production : spéculations, pertinence, systèmes techniques, mains d'œuvre, etc.
- Décrire les modèles agro écologiques : motivation des choix, pratiques agro écologiques, intérêts/avantages, résultats, etc.
- Décrire les modèles économiques : investissements, charges de fonctionnement, résultats financiers, marchés, rentabilité, etc.
- Identifier et caractériser les facteurs de réussite ou d'échec, et les contraintes rencontrées;
- Décrire les impacts potentiels : social, économique, environnemental, organisationnel.



Photo 1: Atelier de capitalisation à Diouloulou



Photo 2: un groupe de travail ('atelier de capitalisation)

2.3. Les études de cas.

L'étude cas a concerné six jeunes promoteurs dont trois jeunes femmes choisis selon les critères suivant : situation géographique (maillage des communes), sexe, types

d'activités, statut de l'initiative (consolidation ou démarrage), niveau des pratiques agro écologiques. Chaque cas a été abordé comme suit :

- 1) Rencontre avec l'assemblée de famille : les aspects suivants seront abordés : engagement de l'EF dans l'insertion du jeune, sécurité de l'accès aux ressources productives de l'EF, appuis de l'EF (Main d'œuvre, etc.), cohérence entre l'EF et l'atelier de production du jeune, etc. Comment l'EF compte-t-elle valoriser ce cas pour les autres jeunes de l'EF ?
- 2) Entretien avec le promoteur :
 - motivation du jeune; son rêve, ses orientations
 - Les activités et la situation du jeune avant l'initiative ;
 - Les principales étapes de l'installation : c'est quoi, comment, avec qui, quels résultats ; importance dans le processus d'installation, etc.
 - Description des choix techniques : le système de production, le marché, etc.
 - Description des pratiques agro écologiques : pourquoi l'agro écologie, quels pratiques sont conduites, comment et quels résultats, etc.
- 3) Observations : observation du périmètre et de son aménagement, des réalisations, de la situation des spéculations, etc.
- 4) Calculs économiques pour analyser la rentabilité.



Photo 3: A l'issue de l'assemblée de famille (Mme Saoudou Diédhiou)

3. PRESENTATION SUCCINCTE DE LA ZONE DU PROJET

3.1. Le contexte de la région de Ziguinchor

Une région cosmopolite

La région de Ziguinchor est née de la réforme administrative de juillet 1984 qui scinde à l'époque l'ancienne région de la Casamance en deux entités administratives : la région de Ziguinchor correspondant à la Basse Casamance et celle de Kolda couvrant la Moyenne et la Haute Casamance³.

³ La région de Kolda a également été scindée en deux régions couvrant respectivement la Moyenne et la Haute Casamance.

La région de Ziguinchor est située en Basse Casamance dans la partie Sud-Ouest du Sénégal et couvre une superficie de 7 339 km² soit 3,73% du territoire national. Elle est limitée au Nord par la République de Gambie, au Sud par la République de Guinée Bissau, à l'Est par la région de Kolda et à l'Ouest par l'Océan Atlantique sur 86 km de côte.

La région compte en 2013, 549 151 habitants (RGPHAE, 2013) ; en 2017, cette population est estimée à 621 171 habitants (ANSD, 2017) soit 4,1% de la population du Sénégal. Cette population est répartie entre 3 départements (Bignona, Oussouye et Ziguinchor), 8 Arrondissements, 30 Communes et environ 502 villages. Le département de Ziguinchor porte 46% de la population régionale.

La région est riche d'une grande diversité ethnique et culturelle avec comme principales ethnies: les Diolas (57,8%), les mandingues (11,10%), les Hal Pulaar (10,5%), les Ouolofs (3,9%), les Manjacks (3,5%), les Balantes (2,9%), les Sérères (2,70%), les Mancagnes (2,4%). Les religions dominantes sont l'islam (78%) et le christianisme (18%).

Sur le plan du climat, la région de Ziguinchor se situe dans la zone soudano guinéenne et est la plus pluvieuse du Sénégal. La pluie dure de juin à octobre mais elle est variable dans le temps et dans l'espace.

La région de Ziguinchor a un fort potentiel en sols, ressources forestières, halieutiques, et touristiques dont la valorisation a fait jadis la réputation de cette zone et la fierté de ses habitants. Malheureusement, depuis près de trois décennies la situation socioéconomique de la région n'a cessé de se dégrader du fait de la conjonction de facteurs climatiques, sociaux, économiques et politiques.

Un environnement de la production défavorable

La région de Ziguinchor est marquée depuis quelques décennies par un environnement défavorable pour les activités agrosylvopastorales et de pêche. L'aridification du climat a des effets négatifs sur les activités agricoles et la végétation. La dégradation des ressources naturelles affecte la base productive des exploitations agricoles.

Cette dégradation est consécutive au profil climatique actuel mais aussi à l'action de l'homme et se traduit notamment par i) la réduction progressive des surfaces cultivables du fait de la salinisation des rizières, de leur ensablement, de l'acidification de terres, l'érosion des sols, la baisse généralisée de la fertilité des sols.

La non maîtrise de l'eau dans les bas-fonds faute d'infrastructures de retenue d'eau limite la valorisation de ces terres. Le conflit en Casamance a également des effets néfastes sur la cohésion sociale et l'activité économique dans la région.

Des exploitations familiales en détresse

La typologie des exploitations familiales selon le niveau d'équipement montre que 64% des exploitations familiales ont de sérieux problèmes d'équipement : 36,4% des exploitations familiales sont sous équipées ; 27 % des exploitations familiales n'ont aucun équipement ou sont très sous équipées. Ces exploitations familiales sont menacées de disparition si leur condition se maintient.

Les performances agricoles sont faibles. Sur le plan des productions végétales, les rendements en Céréales sont de 561,8 kg à l'hectare⁴ et de: 620 kg à l'hectare pour l'arachide. Sur le plan des productions animales, l'élevage est de type extensif quoi que de plus en plus tourné vers le marché. Le taux de prolificité⁵ des ruminants peut être amélioré au moins de 75% et le taux de mortalité de la volaille réduite sensiblement (il varie actuellement entre 60 à 70%). Du fait de la crise en Casamance, les troupeaux du Département de Ziguinchor ont été pour la plupart déplacés dans le Département de Bignona y créant une situation inédite de tension entre éleveurs et agriculteurs.

71,43% des exploitations familiales de la région ont des revenus faibles. Ces exploitations familiales couvrent leurs besoins en céréales à moins de 50%. *Pour la zone de Basse Casamance considérée par beaucoup comme « grenier », un déficit vivrier de 6 mois est un paradoxe et une contre-performance inquiétante.*

3.2. Le contexte du département de Bignona

Pays du Fogny et du Blouf

Le département de Bignona est situé au Nord-Ouest de la Casamance. Il couvre les terroirs historiques du Fogny, du Blouf et des Karones/Kafountine. Sa superficie est de 5 295 km² soit les ¾ de la superficie de la région de Ziguinchor. La population est en 2013 de 252 556 habitants (RGPHAE, 2013) et peut être estimée à 287 000 habitants en 2018. Elle se caractérise par la diversité ethnique : diola (70%) manding (9%), Hal Pulaar (7%), Manjacques (2%), Balantes (2%), autres (7%).

Le département de Bignona comprend 4 arrondissements, 19 communes dont Diouloulou, Bignona et Thionck-Essyl sont les plus anciennes. Les arrondissements sont Tendouck, Kataba 1, Sindian et Tenghory.

Un fort potentiel en ressources naturelles

Le Département de Bignona a un fort potentiel en ressources naturelles valorisables par l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat, la cueillette et la pharmacopée. Le Département compte Dix Neuf (19) massifs classés couvrant au total 100.315,30 ha soit un taux de classement de 19%. Depuis l'installation du conflit armé en Casamance, les

⁴ Mil, sorgho et maïs confondus

⁵ La jumélarité n'est pas prise en compte

formations forestières du département de Bignona font l'objet d'un écrémage illicite et systématique. Les essences de valeur, comme le *vêne*, le *caïlcédrat*, le *Linke*, le *Rônier*, sont devenus les principales cibles des exploitations clandestines.

Une vocation agricole marquée

Le département de Bignona a une vocation essentiellement agricole facilitée par son potentiel en sols, végétation et une offre climatique intéressante (1000 mm au moins par année). Les productions agricoles portent surtout sur le riz, l'arachide, le sésame, le niébé, le maïs, le mil et le manioc. La production fruitière est également importante : agrumes, mangues, papaye.

Les produits forestiers non ligneux ont aussi une place de choix dans les activités agricoles : madd(*Saba senegalensis*), solom(*Dialium guineensis*), ditax(*Detarium senegalense*), bouye(*Adansonia digitata*), etc. L'extraction d'huile de palme est également une activité centrale qui génère des revenus substantiels et contribue à l'alimentation des familles. La production maraîchère occupe surtout les femmes en contre saison froide essentiellement. Elle est très diversifiée et son importance s'accroît en continu malgré les contraintes d'eau, de sécurisation des blocs maraîchers et de commercialisation.

Les rendements des cultures sèches sont pour la plupart peu élevés du fait de la dégradation des sols et des conditions climatiques. L'élevage est une activité qui occupe toutes les exploitations familiales. Il concerne les bovins, les ovins, les caprin, les porcins, la volaille, et l'apiculture. Le Département de Bignona porte l'essentiel des effectifs de la région de Ziguinchor: 87% des bovins, 83% des ovins, 53% des caprins, 52 % de la volaille et 34% des porcins. C'est un élevage extensif mais sa contribution dans l'alimentation et le budget des ménages reste toutefois importante.

La pêche est pratiquée dans la majorité des collectivités locales du Département. C'est une pêche artisanale maritime et fluviale. Le recul des ressources halieutiques dans les cours d'eau compromet petit à petit l'avenir de cette activité qui contribue beaucoup à l'apport en protéines animales pour les populations.

Les activités de transformations prennent de plus en plus de l'importance dans les familles et les organisations de producteurs. Elles concernent surtout les fruits et le poisson. Elles méritent une meilleure attention au regard du fort potentiel en produits horticoles et forestiers.

De fortes contraintes au développement agricole

Les principales contraintes de la production agricole peuvent se résumer comme suit :

- Contraintes d'ordre climatique : recul quantitatif et qualitatif de la pluviométrie ;
- Contraintes d'ordre biophysique : salinisation, acidification et ensablement des terres (cas des vallées) ; érosion hydrique sur les sols de pente des plateaux ;

- Contraintes d'ordre organisationnelles et logistiques : insuffisante disponibilité de semences de qualité et des intrants agricoles; difficultés d'accès au crédit; sous-équipement des exploitations familiales en matériels agricoles, etc.
- Contraintes d'ordre conjoncturelles : Insécurité et problèmes de déplacement des populations.

DEUXIEME PARTIE : DEROULEMENT DU PROCESSUS D'INSERTION/INSTALLATION DES JEUNES

Introduction

L'initiative objet de cette capitalisation, est le produit d'un processus comprenant cinq grandes étapes autour desquelles se sont organisées les différentes activités. Ces étapes sont : i) le reprofilage du projet ; ii) la préparation de la mise en œuvre ; iii) le

démarrage du projet ; l'installation des jeunes bénéficiaires ; iv) le suivi évaluation et la capitalisation. Le déroulement de ces principales étapes est décrit ci-dessous.

1. Le reprofilage du projet

Au départ, le projet soumis et validé par l'Union Européenne reposait sur la mise en place de deux fermes communales qui regrouperaient chacune, une dizaine de jeunes hommes et femmes issus du milieu. Ce concept devenu à la mode en Afrique de l'Ouest et donc au Sénégal, a montré des limites opérationnelles importantes.

- Le groupe de bénéficiaires est souvent hétéroclite et il ne s'y crée en général aucune dynamique de groupe porteuse. Des conflits de leadership émergent en général et les femmes en paient souvent le tribut ;
- Les objectifs de production et les stratégies ne sont pas souvent les mêmes et cela influe sur l'engagement individuel ;
- Il y a une déconnexion entre les jeunes installés en fermes et les exploitations familiales ;
- La propriété collective des investissements entraîne souvent des conflits, limitent les investissements individuels. Etc.

Les chances de succès et de pérennisation étant compromises par ces limites objectives, sur proposition du CRCR de Ziguinchor, le CNCR et COSPE se sont entendus pour proposer au partenaire financier un reprofilage du projet basé sur un modèle d'insertion/installation au sein même des exploitations familiales des bénéficiaires. Ce qui a été accepté à condition de rester dans les limites budgétaires prévues.

2. La préparation de la mise en œuvre

Cette partie porte sur les activités préalables du projet et concerne le cadre institutionnel et les parties prenantes du projet, le recrutement des animateurs du projet, le lancement et la socialisation du projet, et le ciblage.

2.1. Le cadre institutionnel et les parties prenantes du projet

2.1.1. Parties prenantes du projet

Les parties prenantes du projet ainsi que leurs rôles et responsabilités sont présentés ci-dessous :

COSPE (*Coopération pour le développement des pays émergents*):

COSPE est une ONG Italienne qui travaille depuis 1994 dans le secteur de la coopération et de la solidarité internationale. Elle œuvre pour le dialogue entre les cultures, le développement équitable et durable et les droits humains. COSPE adhère à une vision du développement équitable et durable qui met au-devant, la liberté des populations et des personnes, la qualité de leur vie présente et celle des générations futures.

Au Sénégal, elle est présente dans au moins trois régions dont celle de Ziguinchor. Les thématiques prioritaires des interventions de COPSE au Sénégal sont: Agriculture et souveraineté alimentaire ; Droit à la terre et foncier ; Droit à l'Eau et à l'Assainissement ; Gouvernance ; Genre ; Formation et insertion professionnelle.

COSPE est partenaire stratégique dans ce projet d'insertion/installation des jeunes. Elle est le répondant principal auprès de l'Union Européenne et assure à ce titre la responsabilité de la gestion globale du projet.

CNCR (*conseil national de concertation et de coopération des ruraux*):

La CNCR est une plateforme paysanne créée en 1993. Il composé de vingt-huit membres (26 membres affiliés et 2 membres associés) actifs dans toutes les filières agrosylvopastorales et de pêche. Le CNCR est membre fondateur du ROPPA et il participe activement à la vie de plusieurs réseaux paysans et non paysans travaillant pour la promotion des agricultures familiales et le développement durable et équitable des économies agricoles.

Le CNCR a pour finalité de contribuer au développement d'une agriculture paysanne qui assure une promotion socio-économique durable des exploitations familiales. Le CNCR au sein du mouvement paysan Sénégalais et Régional, a relevé avec succès le défi de l'identité paysanne dont les résultats les plus importants sont l'accord sur l'objectif de la souveraineté alimentaire, la reconnaissance du rôle déterminant que joue l'agriculture familiale pour atteindre cet objectif ainsi que du rôle central des organisations paysannes pour progresser dans ce sens. Depuis 2011, le CNCR s'est engagé dans un nouveau défi qui est celui « **d'améliorer durablement les capacités des Exploitations Familiales à nourrir le Sénégal et à contribuer à la création de richesses aux différents niveaux** ».

Dans le projet d'insertion/installation des jeunes, le CNCR est partenaire associé c'est-à-dire partenaire/Pays co-demandeuse du Pays. A ce titre, sa responsabilité est engagée à côté de COSPE dans la mise en œuvre du projet.

CRCR (cadre régional de concertation des ruraux) de Ziguinchor :

Les Cadres Régionaux de Concertation et de Coopération des Ruraux (CRCR) ont été créés en 2002 sur l'initiative du CNCR et avec l'appui de fonds publics de l'Etat(PSAOP). Le CRCR de Ziguinchor comprend toutes les organisations socio-professionnelles paysannes faitières de la région.

Le CRCR de Ziguinchor a pour finalité de contribuer au développement d'une agriculture paysanne qui assure une promotion socio-économique durable des exploitations familiales. Il permet de promouvoir la concertation et la coopération entre ses membres, de faciliter la représentation du mouvement paysan auprès des institutions de développement et des collectivités territoriales en vue de défendre les intérêts des producteurs et de faire prendre en compte les préoccupations des OP ; de

favoriser les échanges d'informations d'intérêt général pour les ruraux et le partage des expériences sur des sujets d'intérêt commun.

Le CRCR de ZIGUINCHOR est le plus dynamique du Sénégal. Il a un ancrage fort au sein du mouvement paysan régional et il jouit d'une grande légitimité auprès des autorités, des institutions publiques, projets et programmes et partenaires au développement.

Dans le cadre du projet, le CRCR assure le portage opérationnel du projet et représente le CNCR en sa qualité de partenaire associé. Le CRCR est ainsi l'interface avec les associations concernées, et avec les autres acteurs (autorités administratives, Collectivités locales, services déconcentrés régionaux, etc.).

Les autorités administratives :

Il s'agit du Gouverneur de la région de Ziguinchor, du Préfet du département de Bignona et des Sous-Préfets de Tendouck et de Kataba 1. Elles assurent les fonctions régaliennes de l'Etat vis-à-vis du projet (conformités avec les politiques publiques, cohérences avec les stratégies régionales et locales, redevabilité, etc.). Les autorités administratives jouent également une fonction importante de médiation sociale et de facilitation (accès au foncier, disponibilité des services déconcentrés, etc.).

Les collectivités territoriales :

Le projet couvre trois communes des arrondissements de Kataba 1 et Tendouck à savoir celles de Thionck-Essyl, Diouloulou et Djignaky. Ces collectivités territoriales ont à charge de gérer les affaires de la Commune pour le développement du territoire. Elles disposent de larges compétences en particulier sur le plan de la gestion du foncier du domaine national. A ce titre, elles sont une partie prenante de tout projet visant le développement local et ayant des actions nécessitant une assiette foncière. Dans le projet, elles ont assuré des fonctions de portage, de veille sur la conformité et de médiation sociale auprès des chefs de villages et de quartier.

Les associations bénéficiaires :

Il s'agit des organisations paysannes de base dans lesquelles les Jeunes bénéficiaires sont affiliés. Il s'agit de l'Entente Diouloulou, l'Entente Jimuten, les GPF, la MFR et de l'APAD. Ces associations ont assuré des fonctions de médiation sociale auprès des familles, d'information et de sensibilisation, et d'accompagnement de proximité (mise en relation, conseils, etc.).

Les exploitations familiales :

Il s'agit des exploitations familiales dont sont issus les jeunes bénéficiaires directs du projet. Les EF sont des bénéficiaires indirects du projet car elles bénéficient des effets du projet. Elles ont choisi les jeunes et ont notamment facilité l'accès de ces jeunes au foncier familial à l'issue d'assemblées de familles. Les EF ont également accompagné

les jeunes dans leur installation (appui financier, matériel, conseils, main d'œuvre, etc.).

Les jeunes promoteurs :

Il s'agit des Jeunes bénéficiaires directs du projet : 30 jeunes dont 50% de femmes répartis également entre les communes soit 10 par commune. Ils se sont engagés dans les conditions du projet et ont en plus apporté selon leurs possibilités, un complément (financier, matériel, travail).

2.1.2. Le cadre institutionnel du projet

Le projet a été mis en œuvre selon un cadre institutionnel qui a permis la participation de chaque partie prenante. Ce cadre schématisé ci-dessous repose sur les piliers suivants :

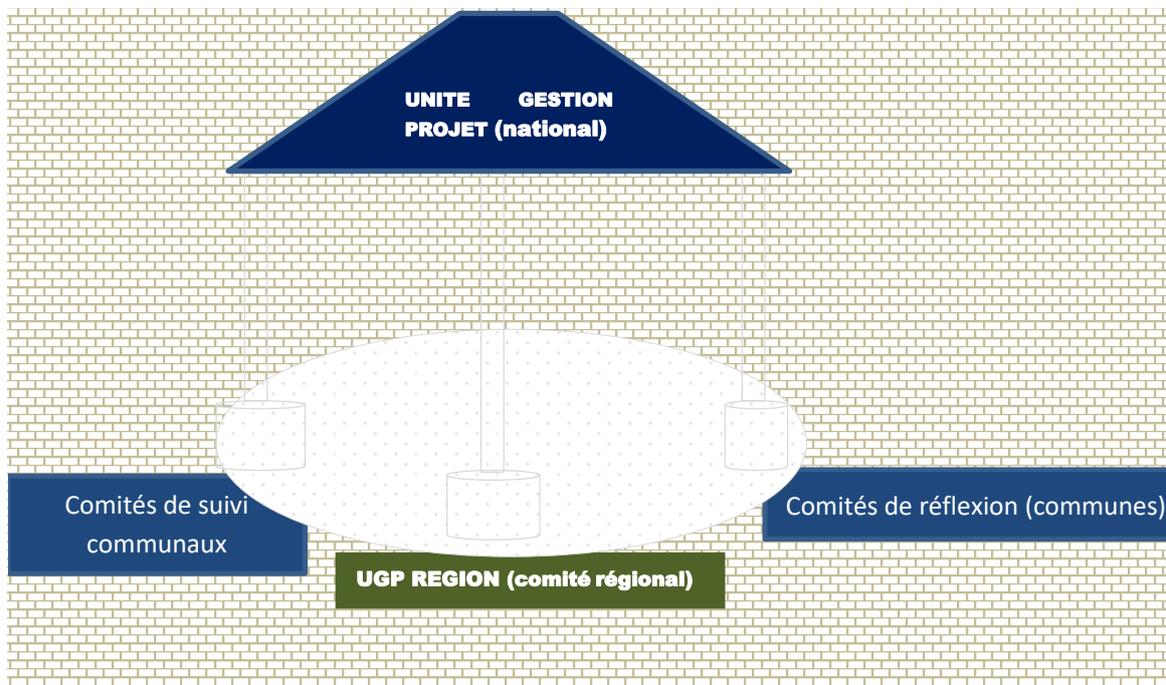


Figure 1: Cadre institutionnel du projet

Unité de Gestion du projet :

Il est au niveau national sous la présidence du Coordinateur Pays de COSPE. Ce comité est décentralisé au niveau régional de Ziguinchor sous la direction du coordinateur régional de COSPE. Il assure la planification des actions, supervise et suit leur mise en œuvre. Il est également responsable de la redevabilité envers l'UGP national et envers les autres parties prenantes du projet.

Cadres de réflexion communaux:

Il s'agit d'espace d'échanges entre les parties prenantes au niveau des communes. Il est composé des élus (Maire, commission domaniale, etc.), des organisations communautaires de base, du conseil communal des jeunes, des représentants des

femmes, etc. Sa mission était de faciliter les mises en débat des problématiques concernant les villages de la commune. Ces cadres de réflexion n'ont pas fonctionné pour deux principales raisons : i) les ressources spécifiques devant faciliter les rencontres n'ont pas pu être mobilisées, ii) la fonction d'échange entre les parties prenantes de la commune a été assurée par les comités de suivi communaux.

Comité de suivi communaux:

Un comité de suivi communal a été mis en place au niveau de chacune des trois communes concernées. Chaque comité est présidé par le maire de la commune et regroupe les responsables d'association, les chefs de quartiers et de villages, le conseil communal des jeunes, les représentant des femmes (GPF), l'animateur du projet au niveau de la commune. Les organisations de producteurs sont représentées comme suit : 1) à Diouloulou : Entente Diouloulou, APAD, GPF ; 2) à Thionck-Essyl : AJAC Loukal, GPF, MFR, Entente Jimuten ; 3) à Djignaky : Entente Diouloulou, AJAK, GPF, Association des planteurs de Djignaky, CLCOP.

Les rencontres d'échanges au sein du comité de suivi sont souvent thématiques et portent sur des préoccupations actuelles des populations ou de groupes d'acteurs. Les principaux thèmes ayant fait l'objet de débat en profondeur sont : la question foncière dans le projet « Terre et paix », l'agro écologie paysanne, la philosophie du projet « Terre et paix », l'emploi des jeunes ruraux, foncier et agro écologie, etc.

2.2. Le recrutement des animateurs du projet

La mise en œuvre du projet s'est appuyée sur une équipe restreinte de trois animateurs sous la responsabilité du coordinateur régional de COSPE⁶ et responsable du Projet. Le recrutement des animateurs a été fait en octobre 2015 par l'Unité de gestion du projet selon une procédure équitable et transparente comprenant les étapes suivantes :

- Appel à candidature par l'UGP : critères : diplôme universitaire ou être animateur endogène des OP et être titulaire du BFM ; parler la langue locale ; avoir de bonnes capacités d'animation.
- Sélection sur dossier : 12 dossiers de candidature ont été reçus et validés ;
- Entretien avec un jury : les entretiens ont été conduits à Ziguinchor et à Dakar ;
- Validation et publication des résultats : A l'issue de la procédure trois animateurs du projet ont été retenus dont une femme (animatrice endogène), un diplômé de l'université et un animateur endogène.

2.3. La socialisation du projet

La socialisation a occupé une place importante dans le cycle du projet. Cette socialisation a porté sur le lancement régional et communal mais aussi sur les

⁶ Le recrutement des 2 coordinateurs (Pays et région de Ziguinchor) a été fait par le ROPPA

nombreuses rencontres d'information, de sensibilisation et de partage. Les animations de proximité (villages, quartiers et exploitations familiales) conduites par les animateurs du projet, le CRCR et les OP de base s'intègrent également dans le processus de socialisation du projet.

2.3.1. Lancement du projet

Le lancement du projet a été fait à deux niveaux afin de marquer son double ancrage territorial et local.

a) Lancement régional

Le lancement régional du projet a été fait à travers l'organisation d'un comité régional de développement (CRD spécial) précédé d'un ensemble de rencontres sectorielles pour préparer l'événement. Le CRD a été présidé par M. le Gouverneur de la région de Ziguinchor en présence des préfets, du Sous-préfet Diouloulou, des chefs de services régionaux, des maires du département de Bignona, de COSPE, du CNCR, du CRCR, des OP Faitières de la région et du département de Bignona. Les points suivants ont été abordés lors de ce CRD :

- *Présentation du projet aux acteurs régionaux ;*
- *Partage et consolidation des critères de sélection* : le CRD a ajouté ou précisé les critères suivants : i) respect de la parité dans le choix des jeunes bénéficiaires; ii) Age : jeunes de 18 à 35 ans (normes nationales) ; iii) vulnérabilité; iv) dynamisme des OP et v) conformité avec la zone d'intervention de COSPE ;
- *Mise en place du comité régional de suivi* : Le CRCR de Ziguinchor est mandaté par le CNCR dans le comité régional de gestion du projet et le Président du conseil régional des jeunes intègre ce comité de suivi.
- *Recommandations du CRD* : le CRD a fait les recommandations suivantes : i) respecter la redevabilité par rapport aux autorités administratives ;ii) bien communiquer sur le projet et ses résultats ; iii) bien impliquer les acteurs concernés dans les rencontres.

b) Lancement communal et socialisation

Le lancement local du projet a été fait à travers trois rencontres communales soit une par commune. Chaque rencontre a été co-présidée par le Sous-préfets et le maire en présence de tous les élus conseillers municipaux (dont le président de la commission domaniale), les associations sportives et culturelles (ASC), le Président du conseil départemental des jeunes, les OP locales, le CLCOP, les chefs de villages et de quartier. Chaque rencontre communale a abordé les points suivants:

- *Présentation du projet et de ses enjeux locaux ;*
- *consolidation et validation des critères de ciblage*: il a été recommandé de ne pas concentrer l'action dans une zone;
- *choix des zones et des quartiers* : les critères ont été partagés et validés

- *Recueil des engagements des parties prenantes* : villages/quartiers, exploitations familiales et associations ;
- *Recommandations* : il a été recommandé i) que le projet soit communicatif ; ii) que les associations/OP s'engagent pour la pérennisation ; iii) que les jeunes choisis s'engagent dans le mouvement associatif.

Le lancement communal et la socialisation a également pris en compte le contexte du conflit. Les leaders (Maires et responsables d'associations) ont commis une délégation pour établir un contact d'information sur le projet avec les responsables des cantonnements de la rébellion. Ce qui a été fait avec succès car les acteurs locaux ont eu la garantie que la mise en œuvre du projet ne souffrirait d'aucune exaction de la part du MFDC.

2.4. Le ciblage

Le ciblage a été au cœur du processus de socialisation du projet. Il s'est agi en particulier de partager les critères de base, de les consolider avec les apports du CRD et des rencontres communales. A partir de ces critères stabilisés, un choix transparent a été fait pour les zones, les villages et quartiers, les exploitations familiales vulnérables et les bénéficiaires impactés par la situation du conflit. Le double processus de ciblage est schématisé ci-dessous.

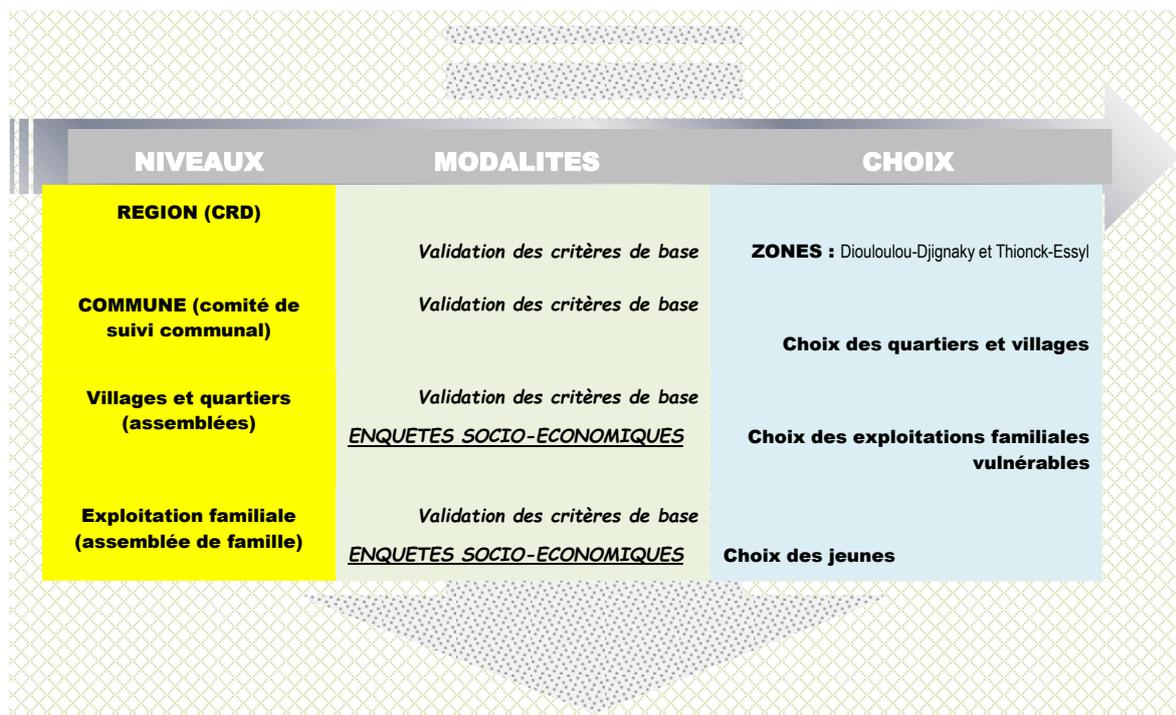


Figure 2: Double processus de ciblage

- 1) **Ciblage des zones** : Il a été fait par les acteurs régionaux et locaux lors du CRD spécial. Les critères suivants ont été mis en avant : i) *vulnérabilité* (zones marginalisées par le conflit comme Djignaky où se situe la majorité des cantonnements rebelles, Diouloulou où il y a eu une dure confrontation entre l'armée et la rébellion, Thionck-Essyl victime de champs de mines) ; ii) *dynamisme*

des OP locales qui doit être marqué par leur vitalité reconnue des autorités locales, leur dynamique de progrès et leur insertion dans les dynamiques de développement locale iii) *conformité* avec la zone d'intervention de COSPE. Aucune contestation n'a été notée sur le choix des trois communes.

2) **Ciblage des quartiers et villages** : Le critère de vulnérabilité économique et sociale induite par le conflit a servi de base aux acteurs locaux pour choisir les quartiers ou villages à cibler.

3) **Ciblage des exploitations familiales** :

A l'issue du choix des quartiers et villages, des enquêtes socio-économiques ont été conduites au niveau de ceux-ci afin d'aider au ciblage des exploitations familiales les plus vulnérables. Les résultats de ces enquêtes ont été restitués à chaque comité de suivi communal.

4) **Ciblage des bénéficiaires** :

Les jeunes bénéficiaires ont été choisis par leurs exploitations familiales respectives selon les critères d'âge, de vulnérabilité et d'engagement. Une enquête socio-économique a permis à la communauté de valider ces choix.

Enquêtes socio-économiques

Les outils d'enquêtes ont été proposés par l'UGP. 15 animateurs dont 50% de femmes ont été recrutés à l'issue d'un appel à candidature. Les enquêteurs ont été formés par l'UGP qui aussi traité et analysé les données. Un rapport a été élaboré à l'attention de chaque commune et une restitution y a été organisée. Le choix des exploitations familiales a été validé par le comité de suivi communal en présence du Sous-Préfet, du Maire et des chefs de quartiers/villages.

Dans la même logique, des enquêtes ont été faites auprès des EF choisies pour apprécier leur engagement et la pertinence du choix du jeune qu'elles ont proposé. Les résultats ont également été restitués et validés par la communauté (quartiers/villages).

A l'issue du ciblage des bénéficiaires et de formulation du projet d'installation, la dernière action de la phase des préalables est la contractualisation entre l'Unité de gestion du projet et chaque jeune promoteur.

3. Le démarrage

La phase de démarrage proprement dite a été marquée par deux principales actions que sont la formation des jeunes bénéficiaires et le déclenchement de la procédure d'affectation des terres.

3.1. La formation des bénéficiaires

Pour le Président du CRCR de Ziguinchor, « *il fallait sortir, ouvrir les jeunes ; les préparer, les capaciter* ». C'est pourquoi, dès que le choix des jeunes a été acté à travers la contractualisation, il fut mis en œuvre à leur intention, un cycle de formation et d'incubation qui s'étala de Mars à Juin 2016. Les buts visés étaient d'une part, de doter les jeunes promoteurs de connaissances de base et d'habiletés techniques pour lancer leurs projets respectifs et d'autre part, de les préparer aux changements auxquels ils allaient rapidement être confrontés.

Ces changements concernent notamment leur statut social (passage de sujet marginalisé à acteur respecté) et l'agro écologie. Ils supposent donc un savoir être, c'est-à-dire un savoir-faire relationnel, des comportements et attitudes adaptés à leur nouvelle situation de promoteurs privés ancrés dans des exploitations familiales et défendant l'agroécologie comme mode de production agricole. Ainsi, les jeunes bénéficiaires ont été informés, sensibilisés et formés pour relever avec succès leur défi commun à savoir "réussir son installation dans l'agriculture et l'agro écologie". Le cycle de formation/incubation des jeunes bénéficiaires comprend trois phases : des formations classiques, des échanges de paysans à paysans, un stage en ferme et un forum d'échange.

Formations classiques :

Il s'agit de formation en face-à-face pédagogique conduit quand même selon des méthodes actives de formation d'adultes. Les jeunes ont été formés sur les thèmes suivant :

- *L'Agro écologie ; le foncier ; le leadership* : le Lycée agricole de Bignona a animé in situ cette formation.
- *Compostage et techniques de production arboricole et maraichère* : La formation a été animée au niveau de chaque commune par un ingénieur formateur de la zone du Projet;
- *Elevage des ruminants*: la formation a ciblé les jeunes concernés par cet élevage. Le service départemental de l'élevage a assuré l'animation de la formation ;
- *Gestion de projet* : Dans cette formation, les jeunes ont bénéficié des rudiments nécessaires de comptabilité (enregistrement des faits comptables) et de calcul économique (Compte de résultats). La formation a été animée par un ingénieur formateur de la zone du Projet.

Echanges de paysans à paysans

Il s'agit d'échanges portant sur des expériences en agro écologie dans la zone du projet et hors de la zone du projet. Les visites suivantes ont été effectuées :

- Visite de deux expériences Diouloulou (Albadar et Ouey Diédhiou ;
- Visite de la ferme de l'APAD à Diouloulou ;
- Visite du site agroécologique de l'Entente à Kabiline
- Visite de 3 expériences en agro écologie à Thionck-Essyl : i) Groupement Jimuten Bougotir ; ii) coopérative Bandial (élevage, horticulture) ; iii) MFR (programme d'installation de jeunes en agroécologie ; échange avec trois familles en élevage) ;
- Visite de promoteurs à Tambacounda ;
- Visite d'expériences de fermes agroécologique au Mali et au Niger ;
- Participation au forum international de Dakar sur l'agro écologie.

Stage d'immersion et de pratique

La ferme école agroécologique de Kaydara est située dans la Commune de Keur Samba Dia dans l'arrondissement de Fimela (Région de Fatick). Elle a été créée en 2003 et elle est aujourd'hui une référence nationale et internationale en matière d'agro écologie. Le choix du site pour le stage des jeunes du projet Terre et Paix se justifiait pour deux principales raisons : i) l'immersion des jeunes dans la réalité de l'agro écologie. Cette immersion était nécessaire pour renforcer l'incubation des projets agroécologiques des jeunes ; ii) la maîtrise de techniques agroécologiques (lutte contre les parasites, compostage et gestion de la fertilité, etc.).

3.2. Le processus d'affectation des terres aux jeunes

Le processus d'affectation des terres comprend neuf principales étapes réparties comme suit:

- 3 étapes au sein des familles : Socialisation au sein des familles, négociation des terres au niveau des familles, attribution des terres par les familles ;
- 3 étapes pour le Jeune promoteur : formulation de la demande d'affectation au conseil municipal ; paiement par les jeunes ciblés du géo référencement et des plans de masse pour le dossier ;
- 3 étapes au niveau de la Commune : enquêtes de la commission domaniale ; tenue du conseil de délibération sur financement du projet Terre et paix (5000 CFA par élu pour 41 à 45 élus par commune) ; après délibération et le contrôle de conformité, mise à disposition des documents d'affectation aux bénéficiaires, au CRCR et à COSPE ;
- Une étape au niveau de l'autorité administrative : approbation des délibérations (contrôle de conformité) par le sous-préfet de Kataba 1 et le Préfet de Bignona (pour la commune de Thionck Essyl).

Trois cas de litige ont été mentionnés mais tous relèvent d'incompréhension ou d'attitudes opportunistes de « parents » n'ayant aucune prérogative sur le statut du foncier affecté aux jeunes. En dehors du document officiel d'affectation, toutes les parcelles octroyées ont été valorisées par la mise en place d'arbres fruitiers.

Le processus d'affectation des terres est en vérité une dynamique de groupe dans laquelle chaque acteur concerné a joué pleinement son rôle. Aucun retard n'a été observé. Le projet a facilité les délibérations en finançant les conseils de délibération.

4. L'installation des jeunes bénéficiaires

4.1. Description du processus d'installation

La phase d'installation accompagnée par les trois animateurs du projet a démarré dès l'attribution des terres par la famille. En effet, les jeunes bénéficiaires ont démarré par anticipation les travaux de nettoyage des terrains donnés par les familles. Dans la commune de Thionck Essyl, les jeunes bénéficiaires se sont organisés pour faire en groupe le débroussaillage de chaque parcelle (mutualisation des efforts). Dans

d'autres communes, ce sont les membres même des familles qui ont apporté leur aide aux jeunes dans ce travail de nettoyage.

Le projet a appuyé chaque jeune promoteur d'une bourse d'installation d'un montant de 1.311 914 F CFA. Les fonds ont été versés en trois tranches. La première tranche a surtout servi au financement des investissements de base.

Pour les investissements dans le maraichage, les jeunes promoteurs ont organisé sur leur initiative, un achat groupé d'équipements, d'intrants et de services (semences, grillages). Les motopompes ont été achetées individuellement et la mise en place des infrastructures s'est également faite individuellement (puits, bassins, poulaillers, etc.).

Le deuxième et le troisième versement ont surtout servi à démarrer les activités de production (semences, matériel végétal et animal, intrants et petits matériels). Un retard a été noté dans le troisième versement (libération tardive des fonds par l'Union Européenne).

L'installation des jeunes a également été marquée par une caravane de plaidoyer. Celle-ci a été organisée en octobre 2017 sur 4 jours (1 jour par commune et 1 jour pour le département de Bignona). C'est une action de plaidoyer qui a été bien suivie (forte mobilisation populaire) et dont l'objectif était une communication sur l'emploi des jeunes ruraux, l'accès au foncier, l'agro écologie et la Paix. A l'issue de chaque journée, un mémorandum a été remis aux autorités locales et administratives ;

4.2. Domaines d'activité des promoteurs

Les domaines ciblés par les jeunes promoteurs du projet « Terre et Paix » sont l'arboriculture fruitière, le maraichage et l'élevage (petits ruminants, bovins, aviculture locale et moderne, élevage de porcs). Trois types de systèmes de production avec plusieurs variantes sont développés par les jeunes promoteurs :

- 1) Arboriculture-maraichage-élevage (20 promoteurs soit 66,7%) : l'élevage est intégré à l'horticulture : aviculture, petits ruminants, élevage de porcs ;
- 2) Arboriculture-maraichage (5 promoteurs soit 16,7%) : le maraichage est fait entre les plants fruitiers qui sont encore jeunes ;
- 3) Maraichage-élevage (4 promoteurs soit 13,3%) : Le maraichage est associé à l'élevage de poulets de chair ou des petits ruminants ; les plants fruitiers ne sont pas encore mis en place.
- 4) Arboriculture (1 promoteur soit 3,3%)

4.3. Point de vue des jeunes bénéficiaires

Point de vue des jeunes femmes bénéficiaires

En marge de l'atelier de capitalisation de Diouloulou, un entretien en focus groupe a permis aux jeunes femmes bénéficiaires de donner leurs points de vue sur le projet. Pour les femmes :

- Le projet a permis l'accès sécurisé des femmes au foncier ;

- Il y a eu de l'équité dans l'accès aux ressources du projet ;
- Il y a eu des retombes financières et sociales ;
- Le projet a permis de renforcer leurs compétences et les voyages d'échange ont eu un effet sur leur ouverture d'esprit ;
- Il y a eu une prise de conscience des hommes par rapport aux questions de genre ;

L'autonomie des femmes a t renforcée pr le projet. Des besoins : formations techniques sur les projets ; introduire le solaire dans l'exhaure de l'eau, l'éclairage des poulaillers ; disposer d'une déplumeuse et d'équipements de congélation; renforcer les puits, accès au microcrédit.

Point de vue des bénéficiaires sur les facteurs de succès du projet

Selon les jeunes bénéficiaires, le projet est un succès et les facteurs déterminants sont :

- L'appropriation du projet par les acteurs clés et à tous les niveaux ;
- L'adhésion des collectivités locales et des autorités administratives ;
- Les négociations internes au sein des exploitations familiales
- La démarche participative, inclusive, communicative et transparente le long du projet ;
- Le choix des jeunes promoteurs porté par la communauté ;
- Le leadership paysan à travers le CRCR.

5. Le suivi évaluation et la capitalisation

Le projet a fait l'objet d'un suivi régulier à tous les niveaux grâce au système de suivi suivant :

- Le suivi des animateurs du projet : il s'agit du suivi de proximité des promoteurs. Chaque animateur du projet suit les dix bénéficiaires de sa commune d'intervention. Les animateurs endogènes des associations sont impliqués dans ce suivi ;
- Le suivi du CRCR : il est assuré par le Président du CRCR avec l'appui des responsables et animateurs endogènes des associations concernées. Ce suivi est accompagné par un appui technique du CRCR ;
- Le suivi du comité de gestion du projet : il s'agit des rencontres mensuelles entre les animateurs du projet et l'équipe de projet dont la coordination du projet, le CRCR et la coordination régionale de la Fongs Ziguinchor ;
- Les rencontres avec les acteurs : les rencontres avec les acteurs sont régulièrement organisées sur demande du CRCR pour animer la concertation et l'information sur le déroulement du projet. Ces rencontres s'appuient : i) au niveau local, sur les comités communaux de suivi ; ii) au niveau régional, sur des rencontres d'information entre l'équipe de projet et le Gouverneur de la région.

Les rapports semestriels du projet sont validés par le CRCR et transmis régulièrement à l'UGP à Dakar, au Gouverneur de la région de Ziguinchor, aux Sous-préfets, Préfet de Bignona et Maires des communes concernées.

Le projet a également été évalué par les acteurs à travers trois ateliers communaux d'autoévaluation et un atelier national d'évaluation et de clôture du projet. La capitalisation a également été faite.

6. Etudes de cas

Le processus de capitalisation a fait une bonne place à l'étude de cas. Six promoteurs dont trois jeunes femmes (20% des bénéficiaires) répartis entre les trois communes ont été ciblés. L'étude a porté sur les éléments suivants : motivation et rêve du promoteur, ses activités avant l'action et son statut social, motivation des choix techniques, les pratiques agroécologiques, les résultats et impact. Chaque site a également fait l'objet d'une observation (mode d'aménagement, réalisations, état des spéculations, etc.). Nous donnons ci-après quelques éléments de cette étude de cas.

Situation des jeunes avant le projet :

Avant le projet, tous les jeunes bénéficiaires pratiquaient de petits métiers, étaient dépendants et faisaient l'objet pour la plupart, de marginalisation au sein de leur famille ou au sein de leur village/quartier. Certains jeunes hommes ou femmes avaient même opté pour l'exode (en Gambie ou à Dakar). La stigmatisation était si forte que certaines personnes disaient à propos du ciblage de ces jeunes que "Dou dem" c'est-à-dire que "*ça ne marchera pas*". Une bénéficiaire dit « *avant je vendais du petit déjeuner ; après je suis partie en Gambie à la mort de ma maman* ».

Motivations et rêve des Jeunes :

Tous les jeunes bénéficiaires ont un rêve et une motivation forte de réussir grâce à l'appui du projet Terre et Paix. Le rêve partagé est " *réussir dans la vie, c'est à dire se réaliser économiquement et socialement au sein de son terroir*". Deux principaux facteurs de motivation sont ressortis. Il s'agit i) du défi de la réussite pour montrer que le choix de la famille et de la communauté est bon contrairement à ceux qui prédisent que « Dou dem » ; ii) se réaliser grâce au travail de la terre. "*J'étais très tôt orphelin de père et de mère ; j'ai quitté l'école en classe de 1^{ère} faute de moyens et j'ai opté pour le travail de la terre. C'était difficile sans moyens mais le projet m'a donné l'opportunité de mieux concrétiser mon rêve*" (un jeune bénéficiaire). "*J'ai toujours aimé le travail de la terre et le projet m'a donné la chance de m'y investir quand ma famille a été ciblée par le Projet* » (une jeune bénéficiaire). « *je m'étais investis dans la plantation car mes parents sont décédés très tôt ; malheureusement, les animaux et les feux de brousse ont anéanti mes efforts. Le projet m'a donné l'opportunité de sécuriser mon périmètre et de relancer mon travail*".



Intérêt et Apports des familles :

Les assemblées de familles organisées lors des études de cas ont montré l'engagement de celles-ci pour la réussite de l'installation des jeunes promoteurs comme en attestent ces témoignages. "On voit beaucoup d'intérêt dans ce qu'elle fait. L'année dernière on n'a pas acheté d'oignons et ma sœur a beaucoup participé pour l'inscription de mon fils à l'Université" (Parents de SD à Diouloulou).

"Je n'ai que mon frère et lui affecter la terre (4,7ha) me soulage et me rassure car je sais qu'il veillera sur ma famille. On fera tout pour qu'il réussisse son projet"(Frère de J.B.M à Diouloulou).

"C'est un projet utile et tout le monde le voit...elle garde ses revenus mais l'autoconsommation est utile pour la famille (Grand-mère de F.D à Thionck Essyl) ; je suis élève mais je m'engage pour la réussite du projet qui est utile pour la famille (Sœur de F.D à Thionck Essyl) ; le premier intérêt que je vois est qu'elle ne vient plus me solliciter pour de l'argent...je ne regrette pas d'avoir cédé la terre pour elle.



Photo 5: Dans le périmètre de FD (entretien avec la famille)

J'étais présent lors de la remise des fonds et dès mon retour, j'ai convoqué la famille pour qu'on s'engage à aider F.D (Grand-père de Mme F.D à Thionck Essyl) "

"Lui a déjà un avenir prometteur et je vais l'accompagner (Père de A.D à Thionck Essyl)".

Pratiques agroécologiques :

L'observation des périmètres des jeunes bénéficiaires a permis de faire le constat de pratiques agroécologiques encourageantes.

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Compostage- Préservation d'essences forestières (palmiers à huile, Kadd)- Lutte contre les ennemis des cultures par traitements naturels (extraits de neem, papaye, écorces de caicédrat, calotropus, ail, poisson, charbon, piment) | <ul style="list-style-type: none">- Pas d'utilisation d'engrais chimique- Association de cultures (fruitier/légumineuses, maraichage)- Diversification (maraichage/fruitier, élevage)- Intégration agriculture et levage |
|--|---|

- *Alimentation des porcs par des sous-produits locaux (son de céréales locales, poisson séché, restes de cuisine)*
 - *Alimentation des poulets de chair et locaux : fabrication à base de produits locaux ; condition de vie des sujets ;*
 - *Pratique bio sur certains maraichages*
 - *Marché- systèmes alimentaires locaux*
- *Valorisation des semences paysannes (gombo, aubergine amère, bissap, piment)*
 - *Mulching sur les pieds d'agrumes.*



Photo 6: semences locales



photo 7: semences végétales locales



photo 8: Préservation d'essences forestières



Photo 9: Mulching



photo 10: Une préparation à base de produits naturels pour la lutte contre les insectes (J. B. M)

TROISIEME PARTIE : CE QU'ON A APPRIS DU PROCESSUS D'INSERTION/INSTALLATION DES JEUNES RURAUX

Introduction

L'initiative d'insertion/installation des jeunes dans la région de Ziguinchor a été conçue à partir d'une forte demande sociale adressant des individus, des communautés locales, des groupes sociaux, et des collectivités locales. Cette demande est également une demande institutionnelle de l'Etat.

Des situations similaires sont nombreuses au Sénégal et en dehors du Pays. L'intérêt de la capitalisation est de mettre en évidence les principaux facteurs déterminants de la réussite de cette initiative. Cette partie décrit ces facteurs clés en mettant notamment en exergue les conditions ou modalités qui ont donné une force à ces facteurs.

1. Une démarche logique, participative et cumulative

Le projet d'insertion/installation des jeunes ruraux a été mis en œuvre selon une démarche logique et inclusive qui a eu un effet cumulatif positif. Cette démarche saluée par tous les acteurs a certainement été la clé de voute du succès de l'initiative. M. le Préfet de Kataba 1 témoigne dans ce sens : "*si tous les projets étaient conduits comme celui-ci, on serait développé depuis longtemps...*". Cette démarche est schématisée ci-dessous :

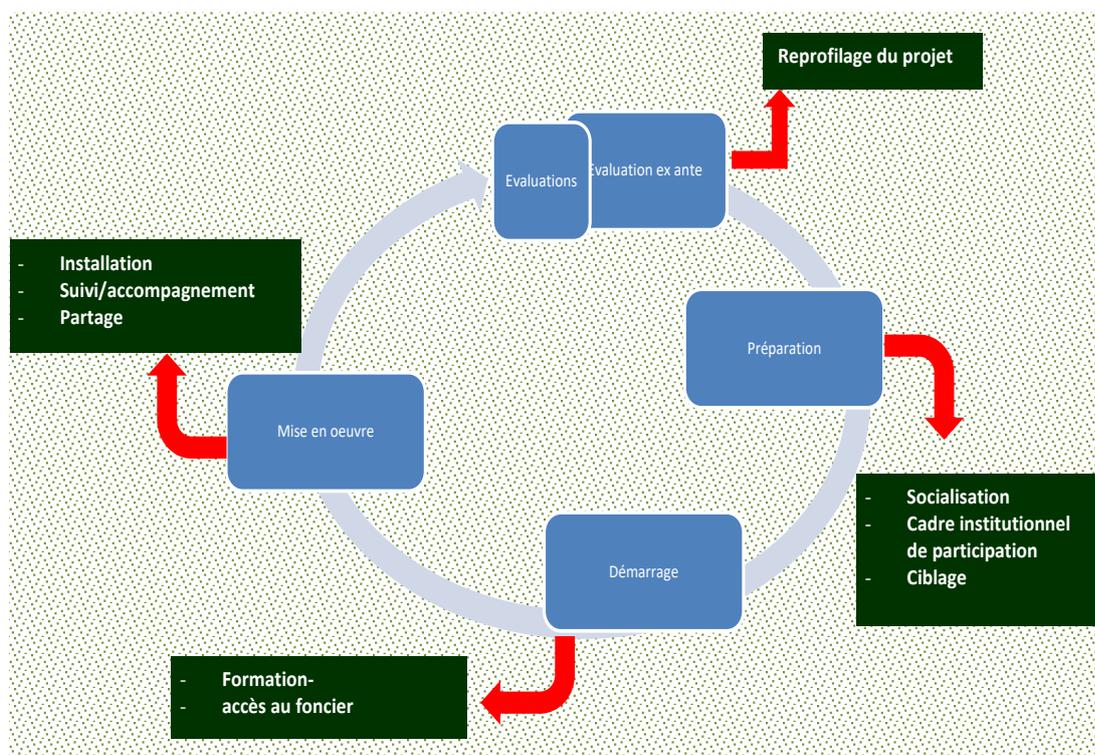


Figure 3: Cycle vertueux de l'initiative d'insertion/installation

Une démarche logique et responsabilisante :

La progression du cycle du projet suit une logique qui **i) part de l'adaptation** du concept du projet (passer de la ferme collective au périmètre individuel dans l'exploitation familiale) ; **ii) crée les conditions favorables** pour la mise en œuvre inclusive du projet (socialisation dans l'esprit de la préparation humaine, mise en place du cadre institutionnel de participation et de responsabilisation, mise en œuvre du ciblage des zones, des familles et des bénéficiaires) ; **iii) prépare les bénéficiaires** à l'installation (formations et acquisition des terres) ; **iv) facilite l'installation** proprement dite (mise en place des ressources, accompagnement et suivi) ; v) **communiquent** sur les activités (redevabilité).

La démarche est responsabilisante car à chaque niveau (régional, communal, village/quartier, Exploitation familiale et bénéficiaires) correspond des rôles et responsabilités qui ont été dévolus et respectés. Ce qui a permis à chaque partie prenante de se reconnaître dans la démarche et le projet. La progression logique des actions a également permis une accumulation évolutive des acquis.

Leçons apprises :

La qualité et l'efficacité de cette démarche qui a sous-tendu la mise en œuvre du projet Terre et paix repose sur des conditions favorables que sont :

- 1) **Un portage politique stratégique**: le CNCR et le CRCR ont assuré le portage stratégique du projet qui a permis d'une part, l'ancrage du projet dans la logique de promotion des exploitations familiales et d'autre part, le maintien du cap au moins sur trois aspects fondamentaux à savoir i) la promotion des exploitations familiales, ii) une dynamique multi-acteurs basée sur une démarche inclusive et iii) la transparence et la redevabilité.
- 2) **Un portage opérationnel cohérent** : La mise en œuvre du projet s'est appuyée sur une équipe projet restreinte et efficace mais également sur un portage des autorités administratives, locales (Maires et élus) et des organisations paysannes à travers le mécanisme institutionnel (CRD, Comités de suivi communaux). Ce dispositif opérationnel a permis une communication continue entre les parties prenantes du projet et du coup d'instaurer un climat de confiance mutuelle propice à l'engagement des acteurs.
- 3) **Un mécanisme de participation efficace** : Les espaces de concertation créés au niveau régional et local ont facilité l'expression des parties prenantes pour concrétiser leurs rôles et responsabilités respectifs. Ce qui a été rendu possible par une approche participative (fondée sur la participation et le partenariat) qui a facilité une perception positive du rôle de chacun dans le projet et une répartition claire des responsabilités.

De la participation

" C'est l'engagement volontaire et actif dans les décisions relatives à une action ou dans son exécution". Il existe quatre niveaux de participation: **L'information - la consultation - la concertation - la codécision.**

Dans une dynamique inclusive de participation, les rôles assignés par le groupe sont associées à un pouvoir légitime (pouvoir de) qui délimite un territoire de responsabilités qui induisent elles des devoirs.

4) Des critères de ciblage qui engagent : Le projet avait certes des propositions en matière de ciblage des zones, des familles et des bénéficiaires mais en réalité, il est revenu aux différents niveaux d'intervention du projet (région, commune, village/quartier) d'adapter, de consolider et de valider ces critères. Cette manière de faire a l'avantage d'engager les parties prenantes et de les mettre d'accord sur les choix opérés à partir de ces critères. Ainsi, aucune contestation n'a été faite sur les choix des zones, des quartiers/villages, des exploitations familiales et des bénéficiaires.

2. Une motivation et des principes mobilisateurs

Un facteur de réussite du projet Terre et Paix est aussi une motivation partagée et des principes directeurs mobilisateurs.

1) Une motivation partagée

L'emploi des jeunes ruraux et l'insertion sociale et économique des jeunes marginalisés (*et au-delà des familles et communautés marginalisées ou impactés par le conflit en Casamance*) sont deux problématiques d'actualité qui sont au cœur du projet Terre et Paix. Elles font l'objet de grande préoccupation pour les collectivités territoriales en charge du développement local, les communautés locales, l'Etat et les organisations paysannes. Ces problématiques sont donc mobilisatrices. Ce qui a facilité l'adhésion des parties prenantes et contribué à leur engagement dans l'action.

2) Des principes mobilisateurs

Concilier insertion et installation des jeunes ruraux:

La question de l'emploi des jeunes est souvent abordée sous le seul angle de l'installation alors que l'insertion sociale et professionnelle est un facteur clé de réussite de l'installation. C'est ce qui a motivé le CNCR à prendre en compte ses deux dimensions de l'emploi des jeunes ruraux.

L'insertion sociale et professionnelle désigne le processus permettant l'intégration d'une personne au sein du système socio-économique par l'appropriation de valeurs, de normes et de règles communes de ce système. Être inséré signifie avoir une place, être assuré de positions sociales différenciées et reconnues (statut, rôles, etc.). L'insertion implique donc une socialisation au sein de la famille, de la communauté et de l'environnement professionnel. L'insertion sociale permet de faire évoluer un individu isolé, marginalisé vers une situation d'intégration dans son environnement social. Le travail, donc l'emploi constitue un facteur important d'intégration sociale⁷.

Pour le ROPPA, l'insertion des jeunes en agriculture est un processus dynamique d'ancrage plus ou moins long et conduisant à la création d'une exploitation agricole

⁷ Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : <https://www.cnle.gouv.fr/>

autonome ancrée dans une société locale et basée sur un système de valeurs. L'insertion renforce le capital social du jeune.

L'installation quant à elle, marque le moment de création de l'exploitation agricole dans laquelle le jeune jouit de ses pouvoirs de décision. Pour le ROPPA, l'insertion est un facteur d'efficacité et de durabilité de l'installation.

Le principe de concilier l'insertion et l'installation des jeunes dans le cadre du projet Terre et Paix n'est pas don fortuit. La volonté de prendre en compte cette dimension s'est d'abord traduite par le reprofilage du projet (*de la ferme à l'exploitation familiale*) ; ensuite, elle a été traduite par une démarche multi-acteurs inclusive qui a fortement contribué à la socialisation et à l'impulsion de nouvelles dynamiques d'intégration sociale des marginalisés notamment les familles et les jeunes bénéficiaires.

La dimension insertion a également été prise en compte sur le plan professionnel. En effet, les formations des jeunes bénéficiaires ont beaucoup misé sur la découverte et l'immersion dans l'environnement de l'agroécologie. L'insertion professionnelle a donc bien été engagée au point que les jeunes bénéficiaires ont renforcé leur appartenance aux organisations paysannes et mis en route un processus de création du "réseau des jeunes Terre et Paix".

Concilier sécurité foncière et sécurisation foncière :

Le foncier (ou système foncier) désigne «*l'ensemble des règles définissant les droits d'accès, d'exploitation et de contrôle de la terre et des ressources naturelles renouvelables*». La notion de foncier dépasse le rapport entre l'homme et la terre. C'est un rapport social, entre individus ou groupes sociaux au sujet de la terre et de ses ressources. La question de l'accès au foncier revêt deux dimensions dont la conciliation a été érigée en principe tacite dans le cadre du projet Terre et Paix. Ces deux dimensions sont la sécurité foncière et de la sécurisation foncière.

La **sécurité foncière** est la " perception qu'ont les agents du degré de « sécurité » des droits qu'ils détiennent sur une parcelle de terre". *La sécurité foncière résulte d'abord du consensus social sur les droits et de la confiance dans les institutions sociales et formelles.*

La sécurisation foncière quant à elle est "un ensemble de mesures et d'outils qui permet aux détenteurs de droits fonciers de jouir de ces droits et d'être protégés contre d'éventuelles contestations". Ces outils peuvent avoir plusieurs formes à dimension individuelle comme le titre foncier, l'affectation ou à dimension collective comme le plan d'aménagement du territoire, la convention locale, etc.

Le principe de la conciliation de ces dimensions a été traduite concrètement i) sur le plan de la sécurité foncière, par le processus social d'affectation des terres par la famille au jeune bénéficiaire (assemblée de famille des ayant droit) avec la régulation sociale et la caution de la communauté locale ; ii) sur le plan de la sécurisation foncière, par

un processus formel d'affectation de la terre cédée par la Famille sous l'égide du Conseil municipal. *Au total, les jeunes bénéficiaires détiennent en même temps un droit coutumier et un droit d'usage formel sur leurs bases productives.*

Promouvoir l'agro écologie :

L'agroécologie en tant que système de production durable a été érigé en condition mais surtout en principe dans le cadre du projet Terre et Paix. Ce principe a été pris en compte dans la préparation des jeunes bénéficiaires notamment dans le processus d'insertion professionnelle.

Les visites d'échanges de paysans à paysans et le séjour dans la ferme agroécologique de Kaydara ont permis aux jeunes bénéficiaires d'adhérer aux idéaux de l'agro écologie et d'acquérir aussi des connaissances et des habiletés pour démarrer leur projet agroécologique.



Photo 11: Pépinière de cocotiers (résultat de la visite de Kaydara)

Au regard des pratiques dans les périmètres des jeunes bénéficiaires, on peut dire qu'on est sur la bonne voie en matière d'agro écologie. La gestion de la fertilité des sols est basée sur l'intensification des processus biologiques (matières organiques), la diversification et les cultures associées sont généralisées, les semences paysannes ont été valorisées dans la majorité des cas, les spéculations sont adaptées au milieu, les pesticides de synthèse et les engrais chimiques ne sont pas utilisés, les produits naturels sont privilégiés pour la lutte contre les ennemis des cultures, etc.

Tous les projets d'installation des jeunes promoteurs sont ancrés dans leurs exploitations familiales d'origine tout en l'intégrant dans un terroir. Cette approche systémique est aussi un fondement de l'agroécologie. En outre, tous les jeunes promoteurs visent le marché local, c'est-à-dire donc les systèmes alimentaires territoriaux.



Photo 12: Une affaire de famille bénéfique pour les femmes

Centrer sur des domaines d'activités porteurs

Les jeunes promoteurs se sont investis dans des domaines d'activités porteurs. En effet, l'horticulture et l'élevage occupent une place centrale dans l'économie du Sénégal. Dans les exploitations familiales de la zone du projet, ce sont les bases de la sécurité alimentaire, de la constitution du patrimoine des familles et de la gestion de la fertilité. L'arboriculture fruitière y est fortement développée et constitue une des principales sources de revenus des familles et des économies locales. C'est également un moyen de marquage et de sécurisation foncière.

Au plan macroéconomique, l'horticulture est fortement ciblée par les politiques et stratégies agricoles car elle est porteuse d'activités à haute valeur ajoutée et contribue aux exportations agricoles.

L'élevage au plan national, occupe 27% de la population du Sénégal et 68% des ménages (90% en milieu rural et 52% en milieu urbain), soit près de 4,5 millions de personnes. Il est l'activité rurale la mieux partagée au Sénégal et il soutient fortement le dynamisme des économies locales à travers notamment la production primaire et les nombreux marchés à bestiaux qui impactent positivement sur les économies locales.

Cet élevage est essentiellement dominé par les exploitations familiales. Il contribue en moyenne de 30 à 35% à la formation du PIB agricole et entre 4 et 7,5% à la formation du PIB national. Le dynamisme du sous-secteur de l'élevage se traduit aussi par son rôle d'entraînement des secteurs industriels (notamment pour la provende et la transformation des produits animaux) et tertiaires (santé animale, transport et banques).

L'élevage est source de stabilité et de la croissance du secteur primaire ; il contribue de manière significative à la sécurité alimentaire et au dynamisme des économies locales et transfrontalières. C'est l'élevage qui a été le facteur clé de la mécanisation de l'agriculture, c'est à dire donc de la première transition agricole du Sénégal. Il constituera également la clé du verrou de la restauration des sols et de leur productivité qui amorceront la deuxième transition agricole au Sénégal.

3. Un mécanisme d'accompagnement continu

Une des originalités du projet Terre et Paix est d'avoir conçu un mécanisme cohérent d'accompagnement dans la durée c'est-à-dire avant, pendant et après le projet.

Accompagnement avant le projet :

Le projet Terre et Paix concerne trois pays à savoir le Sénégal, le Mali et le Niger. Au départ, le projet d'installation des jeunes a été bâti sous forme de fermes agricoles collectives. A l'issue de l'approbation du projet, le CRCR de Ziguinchor a montré les limites des fermes collectives et proposé à la place, l'installation des jeunes *au sein des exploitations familiales*. L'UE donne son accord sous réserve de rester dans les limites des couts prévisionnels. *Cet acquis relève du suivi évaluation ex ante.*

L'accompagnement avant le démarrage du projet porte également sur la socialisation qui a permis de mobiliser les acteurs régionaux et locaux. Avant la mise en œuvre, l'accompagnement a donc réussi à instaurer une dynamique partenariale basée sur l'harmonisation des perceptions des enjeux, la concertation, la transparence, la communication.

Accompagnement en cours de projet :

Trois animateurs qualifiés sont recrutés pour suivre chacun, la mise en œuvre globale du projet au niveau d'une commune. Le suivi de proximité (des jeunes bénéficiaires) est également assuré par ces animateurs. En outre, les animateurs endogènes des associations parties prenantes se sont également engagés dans le suivi de proximité.

Un comité de suivi du projet est mis en place au niveau de chaque commune sous la présidence du Maire et l'implication des présidents des commissions domaniales, des chefs de quartiers, associations, etc. Au niveau central, l'Unité de gestion du projet assure le pilotage et la supervision des activités. *Le CNCR a délégué au CRCR de Ziguinchor, ses prérogatives dans cette Unité de gestion du projet. Jusqu'à la clôture du Projet, ce dispositif a pleinement fonctionné dans la complémentarité.*

Accompagnement à la fin du projet :

Les comités de suivi au niveau communal, les associations parties prenantes et le CRCR assurent la continuité/pérennisation du projet. Les autorités administratives s'investissent également dans le suivi mais surtout dans le plaidoyer pour la mise à l'échelle de l'initiative.

4. Des couts d'installation modestes

Le financement de l'initiative est sous forme de subvention. Le montant alloué à chaque bénéficiaire est d'environ 1 312 000 F CFA. Les ressources ont été mises en place en trois apports dont un, à la mise en place des investissements (puits, bassins, clôture, etc.).

La part de l'autofinancement est importante et concerne une partie des plants fruitiers, les piquets de clôture, la confection du puit, etc. Les exploitations familiales ont eu comme apport : i) l'affectation des terres aux jeunes promoteurs ; ii) le soutien moral aux promoteurs; iii) l'appui en main d'œuvre pour l'installation et la mise en œuvre. Cet engagement social n'aurait pas été suscité dans le cas d'une ferme agricole collective.

Les associations paysannes ont participé à toutes les étapes du projet et contribué au suivi de proximité. Elles n'ont toutefois pas participé au financement de l'initiative. *Pour la consolidation des ateliers de production, les associations auront un rôle important à jouer dans la mise en relation avec les services techniques et les institutions financières décentralisées.*

5. Un rôle déterminant des jeunes promoteurs dans les processus

Le schéma d'insertion/installation au sein des exploitations familiales a été adopté avec enthousiasme aussi bien par les familles que par les jeunes bénéficiaires. Tous les jeunes ciblés avaient un rêve : « réussir pour soutenir la famille, la sortir des difficultés financières et sociales dans lesquelles elle se trouve ». Les jeunes sont ancrés dans leurs terroirs et préfèrent y construire leur avenir. Aucun des jeunes bénéficiaires ne manifeste l'intention de quitter "son projet". Le fil conducteur commun est de « montrer qu'on peut réussir comme les autres ». En outre, le challenge que veulent relever les jeunes bénéficiaires est de « réussir » au nom de la famille qui a été ciblée par la communauté.

Le processus inclusif et responsabilisant a créé un sentiment de fierté et une émulation pour les jeunes. La phase de formation a été aussi une étape d'incubation qui a facilité l'appropriation du projet, la compréhension des enjeux et défis par les jeunes promoteurs.

Les jeunes bénéficiaires n'ont pas été des sujets que le projet a voulu développer. Ils ont été des acteurs et des auteurs de leur réussite. A ce titre, le rôle qu'ils ont joué a été un facteur déterminant de la réussite du projet.

6. Des changements progressifs qui encouragent

La dynamique de progrès du projet a été maintenue et le sera encore davantage du fait non pas des résultats factuels du projet mais des changements induits (effets/impact). Les changements peuvent être perçus comme un aboutissement mais en réalité, ce sont des facteurs de réussite car ils montrent concrètement la dynamique de progrès et du coup, les consolident.

Le projet a pris fin en 2017 mais des effets significatifs sont déjà notés. Les jeunes sont tous engagés dans la mise en valeur de leurs terres et ne pensent plus à l'exode. Ils sont dorénavant autonomes sur le plan financier grâce aux revenus du maraichage et de l'aviculture même si ceux-ci sont encore modestes. Les décideurs locaux saluent l'initiative qui est selon eux « la meilleure initiative d'insertion de jeunes malgré la modestie des ressources et le temps réduit de mise en œuvre du projet ».

Pour les exploitations familiales, le projet a réhabilité l'image de la famille auprès des communautés locales et permis de mettre en activité un de ses jeunes. En outre, les revenus obtenus par les jeunes bénéficiaires et les femmes de l'exploitation familiales (maraichage) contribuent à la sécurité alimentaire des familles et à l'autonomie des femmes. La cohésion sociale est renforcée au sein des familles et des communautés locales.

Le projet contribue à la transformation des exploitations familiales à travers les innovations (agro écologie, organisation du travail, sécurisation foncière, etc.).

Certaines initiatives de valorisation du foncier ont été copiées du projet dans certaines communes et dans l'environnement des bénéficiaires.

En outre, la question du renouvellement générationnel dans l'exploitation familiale trouve un début de solution. En effet, tous les promoteurs se sont insérés dans la logique de l'exploitation familiale ; leurs projets respectifs étant conduits en synergie avec les autres activités de l'exploitation familiales. La main d'œuvre familiale appuie le promoteur, celui-ci offre l'opportunité aux femmes de l'exploitation familiale de faire du maraichage grâce à la présence du puit. De plus, le promoteur contribue à l'amélioration de la sécurité alimentaire des familles (autoconsommation de légumes, poulets, apports financiers, etc.).

Les jeunes perçoivent bien l'enjeu de la transformation de l'exploitation familiale notamment en ce concerne l'organisation de la production, la gestion des ressources (tous tiennent une comptabilité des entrées et sorties) et la durabilité de leur système à travers l'agroécologie.

Le projet a également permis de mettre en évidence l'importance des organisations paysannes dans l'accompagnement des exploitations familiales. Certains jeunes bénéficiaires y étaient déjà actifs, d'autres ont intégré les organisations de base. De plus, les jeunes de chaque commune ont mis en place une organisation et le réseau des promoteurs est en voie de création. *L'engagement des parents est réel et la réussite de l'installation des jeunes ciblés leur sert déjà d'exemple pour la reprise de l'exploitation familiale.*

7. La maîtrise des contraintes et une bonne perception des limites et des menaces

Un des facteurs de réussite du projet Terre et Paix est aussi une maîtrise correcte des contraintes rencontrées dans sa mise en œuvre, la connaissance des limites et des menaces à prendre en compte.

Difficultés rencontrées et mesures de correction prises :

- Réticence ou repli dans certaines familles : Cette difficulté est essentiellement liée à des incompréhensions ou à des tensions internes au sein de certaines familles. Elle a été résolue par l'intervention de leaders sociaux et coutumiers de la communauté concernée, et dans les cas de tension dans la famille élargie (2 cas), à la reprise en main des parents directs des jeunes promoteurs qui ont puisé dans leur propre patrimoine foncier pour les doter en terres;
- Financement de l'installation : La faiblesse du financement a été contournée par la contribution des jeunes promoteurs et de leurs familles mais aussi par des achats groupés initiés par les jeunes. Le retard dans la mise en place des ressources a été contourné par l'autofinancement de certaines activités ;

- Insuffisance de maîtrise technique : la difficulté identifiée en fin de projet sera contournée par des formations spécifiques qui seront prises en charge par le CRCR, le CNCR et les associations de base.
- L'insécurité des personnes et des biens : cela a été contourné par l'implication des groupes armés dans la socialisation du projet (des visites ont été effectuées dans leurs cantonnements mêmes et leur caution morale obtenue).

Risques ou menaces à prendre en compte dans la conception et la mise en œuvre :

- Posture opportuniste de certaines familles qui voudraient revenir sur leurs décisions et s'accaparer des investissements des jeunes bénéficiaires ;
- Détournement d'objectifs : La menace est réelle car les jeunes bénéficiaires peuvent être négativement influencés pour i) revenir sur le principe de l'agro écologie et verser dans l'agriculture conventionnelle, ii) vendre leurs périmètres et s'investir dans d'autres activités non agricoles;
- Le recul de l'engagement des acteurs : Il s'agit notamment des Collectivités locales et des associations de base dont dépendent le suivi de proximité et les dynamiques locales de concertation;